



Budget primitif 2025

Le Département face à la crise financière : Des efforts budgétaires pour rester solidaires et acteur essentiel du développement de l'Aube

« La mesure la plus pernicieuse imaginée par Bercy et non modifiée est le gel de la TVA, qui va toucher indistinctement tous les Départements et les priver de la dynamique de leur principale ressource. (...) Ce gel représente ainsi 688 millions d'euros pour les Départements et pose des questions vis-à-vis du principe constitutionnel d'autonomie financière. *« Cette mesure est un véritable marché de dupes »* selon Jean-Léonce Dupont, vice-président délégué de DF.

La possibilité d'augmenter temporairement le plafond des droits de mutation (DMTO) de 0,5 point maximum devrait permettre à certains Départements d'absorber en partie ce énième choc budgétaire (*ce que le Département de l'Aube a choisi de faire*). L'impact de la mesure sera toutefois limité puisque les primo-accédants en sont désormais exclus.

Surtout, le soutien aux Départements les plus en difficulté par le biais du fonds de sauvegarde est absent de ce projet de loi de finances. (...) En l'absence d'un tel soutien, plusieurs Départements ne seront sans doute pas en mesure de boucler leur budget, actant ainsi une forme de *« cessation de paiement »* dont les populations et les services publics seront les premières victimes.

« En préalable de la discussion budgétaire, la question était : 'Quelles missions de proximité allons-nous devoir abandonner ?'. Tous les Départements ont commencé à y répondre en faisant des choix douloureux. Désormais, l'interrogation est 'Quels seront les premiers à faire défaut ?' » a indiqué François Sauvadet, président de Départements de France (DF).

Extraits du communiqué de presse de DF du 3 février 2025
avant le vote du Projet de loi de finances (PLF).

La situation financière des Départements ne s'améliore pas : ils restent toujours confrontés à des recettes qui ne cessent de s'amenuiser et des dépenses chaque fois un peu plus importantes.

Si le dilemme semble insoluble, en tout cas sur le long terme, le Département de l'Aube, qui n'est pas dans une situation critique (notamment grâce à la qualité de la reprise anticipée du résultat 2024), a fait le choix du pragmatisme, de la raison et de la solidarité : en clair, il a réduit et optimisé ce qui pouvait l'être, tout en priorisant certaines missions comme celles liées à l'enfance.

Il a aussi rééchelonné certains projets afin de pouvoir poursuivre les investissements les plus essentiels.

La collectivité fait preuve de résilience pour faire front et passer cette crise financière sans y laisser trop de son ADN qui est de garder à cœur ses missions de services publics aux Aubois et à son territoire.

Sommaire

1 Les clés du budget 2025 du Département : pragmatisme et solidarité

- / Un budget vigilant et résilient pour passer la crise financière**
- / Un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) qui permet de maintenir les ambitions pour le territoire et ses habitants**
- / La poursuite des politiques publiques portées par le Département**
- / Les principaux postes de dépenses du budget 2025**

2 Les solidarités humaines : des politiques publiques fortes

- / Le Plan Aube santé en phase de déploiement**
- / L'enfance, au cœur des préoccupations**
- / Un Plan autonomie pour remettre l'utilisateur au centre du projet**
- / Une action sociale de proximité qui s'adapte à son territoire**
- / Le Schéma de la lecture publique : toujours plus d'offres**

3 Les solidarités territoriales : des décisions et des politiques durables

- / Soutenir les circuits courts dans les collèges publics aubois**
- / Le déploiement des Espaces naturels sensibles (ENS)**
- / Soutenir l'aménagement rationnel des forêts**
- / Gérer l'aménagement de la Vallée de la Seine**
- / Le réseau des chemins de randonnée bientôt cartographié**
- / Favoriser la culture et le tourisme**
- / Accompagner les missions des sapeurs-pompiers**

Le Département en chiffres ...

1| Les clés du budget 2025 du Département : pragmatisme et solidarité

Cinquième commission – Rapport 2

■ Un budget vigilant et résilient pour passer la crise financière

Le budget primitif (BP) 2025 du Département s'élève à près de **454 M€**, toutes sections confondues, dont :

- **86 M€ sont consacrés à l'investissement,**
- **367 M€ pour le fonctionnement (dont 10 M€ de remboursement de capital de la dette).**

En ajoutant ses budgets annexes (Centre départemental de l'enfance, Zones d'activités économiques départementales, Laboratoire départemental d'analyses alimentaires et vétérinaires, Ports des lacs de la forêt d'Orient...), ce budget passe à 557,2 M€.

Voté dans un contexte national d'incertitudes financières, le budget 2025 est pour le moins particulier à plusieurs titres :

- un vote reporté à fin mars 2025 en raison de l'absence de Loi de finances de l'Etat (adoptée le 14 février 2025) ;
- l'intégration de la reprise anticipée du résultat 2024 (en raison du décalage), ce qui renforce les équilibres mais rend difficile une comparaison avec l'année précédente ;
- la mise en évidence une nouvelle fois de l'effet ciseau que subissent les finances du Département, même si, pour l'heure, cet effet peut encore être atténué par des arbitrages sur certaines dépenses.

Le Département est en effet confronté à une contraction de ses marges de manœuvre financières par :

- **la hausse continue de dépenses obligatoires**, en raison des hausses décidées par l'Etat et de l'évolution des besoins sociaux et démographiques du territoire (hausse des coûts des dispositifs en faveur de l'Enfance et de l'Autonomie, reprise des dépenses de flux des collèges, augmentations des cotisations pour les personnels dont les effectifs sont stabilisés, actions collectives d'insertion, coût de l'énergie, inflation...),
- **des recettes de moins en moins dynamiques** (conséquences de la Loi de finances 2025, coupes budgétaires décidées par le Gouvernement, baisse des recettes liées aux DMTO dits « frais de notaires », perte d'autonomie fiscale, dotation globale de fonctionnement non indexée sur l'inflation, compensations très partielles de dépenses et augmentations subies...).

Malgré ce contexte difficile, le Département choisit la voie de la résilience pour affronter la crise financière : il parvient à préserver **un autofinancement de 23 M€ en 2025**, tout en ayant recours à un **emprunt théorique mesuré à hauteur de 29,2 M€ (possible par son faible endettement)**.

Ce BP 2025 est donc pragmatique et solidaire pour :

- continuer à accompagner les Audois dans leur quotidien,
- maintenir un haut niveau d'investissement, tout en le rendant le plus efficient possible (de nouveaux arbitrages sur le Plan pluriannuel d'investissements (PPI) seront indispensables en cours d'année),
- absorber les contraintes de l'Etat dans la mesure du raisonnable (en mettant en place i, plan d'économies),
- conforter la notoriété et l'attractivité de l'Aube.

Une seule finalité pour le Département : poursuivre ses missions au service du territoire et de ses habitants.

■ Un Plan pluriannuel d'investissements (PPI) qui permet de maintenir les ambitions pour le territoire et ses habitants

Après un cycle de grands investissements qui ont bénéficié à la qualité de vie des Auboisiens et à l'attractivité du territoire, une nouvelle étape s'ouvre : elle impose à la collectivité des choix et des arbitrages. Toutefois, dans ce contexte économique tendu, le Département de l'Aube demeure tout de même en mesure de poursuivre ses investissements grâce à la mise en place d'un Plan pluriannuel d'investissement (PPI).

C'est pour faire face à la dégradation des finances des collectivités sur le long terme que le Département de l'Aube a engagé dès 2024 un recentrage et une programmation de son action pour la période 2025-2030.

L'objectif de ce PPI :

- maîtriser le volume des investissements autour de 50 M€ d'ici les prochaines années et ainsi poursuivre son soutien au territoire,
- protéger la santé financière de la collectivité (maîtriser la dette et le recours à l'emprunt, optimiser les recettes, recentrer les dépenses).

Au cours de l'année, ce PPI devra être révisé en fonction de l'état des finances du Département, de l'avancement des projets (possible rééchelonnement) et des projections actualisées. Une révision très certainement à la baisse, qui maintient malgré tout un haut niveau d'investissement.

En 2025, le Département prévoit de dépenser 86 M€ dans son programme d'investissement vers deux axes :

- les investissements propres du Département :

.Entretien du patrimoine bâti du Département pour faire face aux obligations réglementaires en matière d'accessibilité et aux enjeux de la transition énergétique,

.Entretien de son parc automobile,

.Programme d'entretien des collèges,

.Renforcement de l'attractivité des sites culturels et sportifs,

.Soutien aux mobilités douces (voies vertes)

.Réalisation du projet d'aménagement sur la zone de la Maison des lacs à Mesnil-St-Père,

.Soutien à l'investissement de l'UTT,

.Réhabilitation de centres routiers,

.Rénovation batimentaire du SDIS, et notamment de son Etat-major,

.Amélioration du Centre sportif de l'Aube,

.Poursuite du programme des aires de covoiturage,

.Programme d'entretien des voiries

...

- les projets portés par des tiers

.Soutien aux projets batimentaires et équipements communaux et intercommunaux,

.Soutien aux plus petites communes de – de 250 habitants dont le nouveau dispositif d'aide a rencontré un fort succès en 2024,

.Electrification de la ligne 4 « Paris-Troyes »,

.Accompagnement à l'investissement des Etablissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS),

.Soutien à l'offre locative sociale en ruralité,

.Projets de nouveaux hébergements en matière d'Enfance (portés par des associations).

Soutien aux partenaires

En 2025, le Conseil départemental de l'Aube maintient son concours à l'investissement des collectivités et autres organismes : 24,2 M€ seront ainsi versés en subventions d'équipement, soit 28 % de ses dépenses d'investissement.

Il maintient également son aide aux associations à hauteur de 3,6 M€ (hors social).

■ **La poursuite des politiques publiques portées par le Département**

Ce budget prudent mais ambitieux permet aussi au Département de poursuivre ses politiques publiques dans de nombreux domaines :

Plan des Maisons des 1000 premiers jours : multiplier les actions en faveur de la petite enfance et de la parentalité.

Protection de l'enfance : enveloppe pour la création de nouvelles réponses, renforcement de l'accompagnement des enfants confiés au Département et de leur accueil dans les structures d'hébergement, lutte contre les addictions, mesures de soutien aux assistants familiaux (formation, mobilité, communication).

Autonomie : élaboration d'un schéma départemental après les consultations, augmentation des dépenses d'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), soutien à l'habitat inclusif privé, soutien aux Services d'accompagnement et d'aide à domicile (SAAD).

Insertion : hausse du Revenu de solidarité active (RSA), actions dans la stratégie d'insertion, renforcement du Fonds social européen (FSE) en faveur des acteurs de l'insertion, Fonds de solidarité au logement (FSL) pour les publics les plus précaires.

Collèges et éducation : plan d'entretien et de rénovation des bâtiments, soutien financier des dispositifs (Caravelle...), Conseil départemental jeunes.

Transition environnementale : mise à niveau du patrimoine batimentaire du Département, soutien aux circuits courts, au Parc naturel de la forêt d'Orient (PNRFO), et au transport scolaire des élèves en situation de handicap, déploiement des Espaces naturels sensibles (ENS).

Culture - tourisme : développement touristique à travers Aube en Champagne attractivité, Orchestre symphonique de l'Aube, Cité du vitrail, commanderie d'Avallieur, Médiathèque départementale de l'Aube.

Sport : soutien à l'héritage des Jeux de Paris 2024 (soutien aux associations sportives).

Sécurité : soutien renforcé au SDIS, sécurisation des outils numériques des services du Département.

■ **Les principaux postes de dépenses du budget 2025**

Avec un budget de 454 M€ en 2025, le Département intervient dans de nombreux domaines, notamment :

- **l'action sociale : 256 M€**
- les services généraux : 57 M€
- les routes et transports : 49 M€
- l'éducation : 30 M€
- autres (sécurité, culture en vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, aménagement des territoires et habitats, action économique, environnement...) : 51 M€

Le Département en action ...

2| Les solidarités humaines : des politiques publiques fortes

■ Le Plan Aube santé en phase de déploiement

Première commission – rapport 7

En 2024, le Département de l'Aube a voté le **Plan Aube santé** dont les objectifs étaient ambitieux.

Il s'agit de faire face :

- au manque de professionnels de santé sur notre territoire,
- au vieillissement de la population,
- à l'augmentation des pathologies chroniques et de la sédentarité.

L'élaboration du Plan Aube santé a mis en exergue 4 axes de travail devant déboucher sur un programme d'actions :

- améliorer l'accès à la prévention et aux soins pour tous,
- renforcer l'attractivité du territoire et faciliter l'installation des professionnels de santé,
- poursuivre le développement de l'Aube en tant que terre de formation,
- accompagner l'exercice quotidien et l'innovation des professionnels de santé.

Un an plus tard, ce plan vivant, appelé à être adapté en permanence, affiche des avancées significatives :

- le **médicobus** est un dispositif itinérant qui s'adressera aux patients sans médecin traitant et à ceux touchés par les affections de longue durée. Son achat est en cours ;
- le déploiement de la **télé médecine** se poursuit, notamment dans les EHPAD ;
- une garantie santé est désormais proposée aux personnes en difficulté : la mutuelle AD2S ;
- pour attirer les professionnels de santé, le dispositif **Hospitalité « Osez l'Aube »** se poursuit ainsi que des actions de **marketing territorial** ;
- les **stages terrains** et les **propositions de logements** pour ces professionnels sont renforcés ;
- les **bourses pour les infirmiers libéraux** dans la formation en pratique avancée se poursuivent ;
- la **création et/ou l'extension de maisons de santé** et des **projets en santé** ;
- **du lien** est créé entre les professionnels et les acteurs de la santé.

■ L'enfance, au cœur des préoccupations

Première commission – rapport 2

Pour assurer ses missions de soutien aux enfants et aux familles, le Département de l'Aube s'appuie sur un réseau piloté par son Pôle des solidarités qui maille le territoire avec :

- la PMI, protection maternelle et infantile (dispense des soins médicaux préventifs aux femmes enceintes et aux enfants de moins de 6 ans, éduque à la santé, propose aux parents un accompagnement adapté à leur situation personnelle, familiale et sociale),
- le Service social départemental (soutien aux familles),
- l'ASE, Aide sociale à l'enfance (prise en charge de l'enfant après la décision de justice),
- le CDE, Centre départemental de l'enfance (prend soin des enfants confiés au Département) et déploie son projet d'établissement,
- les établissements d'accueil d'urgence des enfants confiés, les assistants familiaux,
- ...

Ces acteurs de l'enfance **ont élaboré ensemble en 2023 le Schéma départemental de l'enfance**. De nombreux projets ont ainsi été engagés, notamment dans la prévention avec la stratégie des 1000 premiers jours (4 maisons déjà ouvertes dans l'Aube).

En 2025, le Département va s'attacher à :

- poursuivre et multiplier les actions en faveur de la prévention dans la petite enfance,
- améliorer l'offre de service,
- optimiser la qualité et la durée de traitement des situations,
- garantir la continuité des parcours,
- renforcer le suivi des projets d'établissements et service,
- rechercher des solutions adaptées à la diversité des publics (profils complexe, enfance en situation de handicap, fratrie).

Au total, **près de 48 M€ seront consacrés à l'enfance et à la famille en 2025, dont une part non négligeable au renforcement de la protection de l'enfance.**

■ Un Plan autonomie pour remettre l'utilisateur au centre du projet

Première commission – rapport 8

Le Schéma de l'autonomie 2024-2028 en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et des aidants est en cours d'élaboration.

Chef de file des politiques publiques dans ce domaine, le Département se doit de faciliter le quotidien des usagers. Ainsi, ce schéma doit faire évoluer l'accompagnement médico-social des Auboisiens en perte d'autonomie. Il aidera aussi à lutter contre leur isolement et favorisera une meilleure inclusion.

Par ailleurs, **la collectivité a plus que jamais pour objectif d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population et d'inscrire cette période de vie dans un parcours en adéquation** avec les attentes en matière de logement, de mobilité, de vie sociale et citoyenne, et d'accompagnement. Ceci d'autant plus que les seniors auboisiens présentent des critères sociaux plus préoccupants qu'au niveau national (niveau de retraite inférieur, personnes seules, ménages en HLM, taux de pauvreté, allocataire à l'aide sociale...).

De même pour les personnes en situation de handicap, **le Département souhaite les placer au cœur des dispositifs pour favoriser une vie digne et autonome.**

110 M€ y seront consacrés en 2025 (aides à domicile, structures d'hébergement, prestations compensatoires, allocations personnalisées à l'autonomie (APA), habitat inclusif...).

■ Une action sociale de proximité qui s'adapte à son territoire

Première commission – rapport 1

Depuis 2023, le Département de l'Aube est doté d'un **Schéma de l'action sociale de proximité renouvelé** qui répond aux enjeux actuels de notre territoire.

L'Aube est en effet marquée par de nombreuses vulnérabilités sociales :

- une population très jeune en ville (Troyes) et plus vieillissante en ruralité (Côte des Bar) ;
- de nombreuses familles monoparentales, notamment à Troyes ;
- un taux de pauvreté supérieur à celui du Grand Est et de la France ;
- un taux de chômage élevé (11%) ;
- un taux de bénéficiaires du RSA plus élevé qu'au niveau national.

De ces spécificités, le Pôle des solidarités du Département de l'Aube a tiré de grandes orientations guidées par trois principes : l'innovation, la transversalité et la mise en place de partenariats.

Les actions déployées répondent aux ambitions de ce schéma :

- élaboration de projets sociaux de territoire,
- création du réseau départemental des acteurs de l'inclusion numérique (758 personnes accompagnées en 2024),
- généralisation du dispositif « Pack nouveau départ » dans le cadre des violences conjugales qui sécurise financièrement les victimes,
- maintien de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté,
- orientation pour l'accueil et l'accès aux droits des personnes,

- instruction des demandes d'aides financières (500 en 2024),
- soutien aux associations œuvrant dans le domaine des solidarités (700 000 €).

■ Le Schéma de la lecture publique : toujours plus d'offres

Deuxième commission – rapport 9

Les Départements ont pour mission de « renforcer la couverture territoriale des bibliothèques et de favoriser leur mise en réseau ». Dans l'Aube, pour y parvenir notre collectivité a choisi de formaliser un **Schéma départemental de développement de la lecture publique 2024-2029**.

Il s'articule autour de deux orientations majeures :

- développer des réseaux de bibliothèques attractifs (ancrer les bibliothèques dans leur environnement, impulser de nouveaux services, renouveler l'offre culturelle...),
- renforcer les partenariats entre le Département et les collectivités (mise en place de deux conventions types, engagements partagés entre bibliothèques, ingénierie de mise en réseau, contrats territoire-lecture, renforcement du rôle de la Médiathèque départementale de l'Aube).

Pour 2025, de nouveaux modes d'action sont définis avec :

- les **services de la Médiathèque départementale de l'Aube (MDA) qui s'adaptent** aux besoins et activités des structures des communes de + de 10 000 habitants (achat en adéquation avec les usages : livres, CD, DVD, en version numérique également, jeux de société, jeux vidéos et instruments de musique ; outils, conseils et formation pour l'animation ; matériel numérique ; livre de naissance) ;
- une **aide à la création de nouveaux services** dans les bibliothèques ;
- une **convention de partenariat de lecture publique** avec des engagements partagés atteignables (permet de coordonner des actions sur le territoire : Pop I@b en bibliothèque(s), Sciences en bibliothèque(s), Partir en livre, Premières pages...) ;
- un **contrat d'objectifs de coopération locale** pour les bibliothèques-relais (maillage territoriale très important, soutien financier des animations...).

La Médiathèque départementale de l'Aube

Actuellement, la Médiathèque de l'Aube soutient 150 structures sur le territoire (60 bibliothèques, 90 points-lecture) qui peuvent bénéficier d'un accès à 240 000 livres, 32 500 CD (dont 1 700 livres lus et 4 000 titres jeunesse), 5 300 DVD réservables et acheminés par un service de navette régulier. Sans oublier des services numériques 24h/24 ainsi qu'une offre culturelle variée (rencontres, animations, débats, ateliers) déclinée sur l'ensemble du département.

3| Les solidarités territoriales : des décisions et des politiques durables

■ Soutenir les circuits courts dans les collèges publics aubois

Troisième commission - Rapport 3

Le Département a fait le choix de créer la plateforme « Manger local » en 2021, à l'origine pour permettre aux collèges publics de l'Aube de s'approvisionner en produits locaux de qualité (viandes, fruits et légumes, céréales et surtout produits laitiers). Depuis il a ouvert la plateforme à tous les établissements publics qui proposent une restauration collective (lycée, école, EHPAD...)

En 2024, une nouvelle étape a eu lieu dans ce développement : le Département met en place un dispositif d'aide à l'achat des produits alimentaires proposés sur cette plateforme. Ce soutien réservé aux collèges publics aubois s'élève à 25 % du coût des achats HT réalisés par chaque établissement dans la limite de 5 000 € par an. Début 2025, l'effet s'est déjà fait sentir avec une progression des achats (multipliés par 3,2).

■ Le déploiement des Espaces naturels sensibles (ENS)

Troisième commission - Rapport 3

Pour protéger la biodiversité exceptionnelle du territoire, le Département s'est lancé dans une politique de protection des Espaces naturels sensibles (ENS) à travers un **Schéma départemental des espaces naturels sensibles (SDENS)**.

Cette politique se structure autour de grandes orientations :

- **l'équilibre territorial** : encourager le développement des ENS, agir pour un accès à la nature plus équitable ;
- **les paysages** : protéger et valoriser l'identité paysagère des territoires,
- **la ressource en eau et les milieux aquatiques** : participer à la diminution des pressions, anticiper les changements climatiques ;
- **la biodiversité** : faire des ENS un atout pour la préservation de la biodiversité ; mobiliser le réseau d'acteurs locaux ;
- **la pédagogie** : développer les actions pédagogiques, ouvrir les sites au public ;
- **l'insertion professionnelle** : développer les actions d'insertion au sein des ENS.

Déjà 3 sites ont été labellisés en 2024. D'autres vont suivre.

En 2025, 150 000 € sont inscrits afin d'accompagner ce déploiement.

■ Soutenir l'aménagement rationnel des forêts

Troisième commission - Rapport 7

Pour faciliter le regroupement des biens immobiliers forestiers (anciennement appelé remembrement), le Département met en place un dispositif à destination des particuliers : en clair il vient **soutenir financièrement les frais occasionnés par les échanges et cessions d'immeubles forestiers**.

Ce dispositif répond aux enjeux liés à l'aménagement du territoire. Il doit :

- contribuer à la conservation et au maintien des espaces et activités sylvicoles,
- regrouper les petites parcelles pour constituer des îlots d'une superficie importante,
- optimiser la localisation des parcelles par rapport aux bâtiments d'exploitation,
- améliorer les conditions d'exploitation sylvicole.

Le montant de l'aide octroyée aux particuliers pourrait s'élever à 50 % des frais HT liés à la vente ou à l'échange et est plafonné à 1 000 € HT par an et par bénéficiaire.

■ Gérer l'aménagement de la Vallée de la Seine

Deuxième commission - Rapport 8

Le secteur de la vallée de la Seine est un vaste territoire boisé qui longe la Seine, de Troyes jusqu'à Nogent-sur-Seine. Cette zone nécessite un aménagement foncier rural afin de :

- gérer les phénomènes d'inondation,
- préserver et améliorer la qualité environnementale et paysagère des communes,
- réduire le morcellement parcellaire et régulariser les échanges verbaux,
- améliorer le réseau des chemins et sécuriser les accès notamment pour la populiculture (culture en peuplements artificiels de peupliers),
- aider au développement touristique.

Le Département lance donc une Commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) pour la mise en œuvre d'un Aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) avec les communes de Châtres, Mesgrigny, Clesles (Marne), Maizières-la-Grande-Paroisse, Saint-Oulph et Méry-sur-Seine. Une enquête publique sera prochainement organisée pour recueillir les observations des propriétaires de ce périmètre d'aménagement.

■ Le réseau des chemins de randonnée bientôt cartographié

Quatrième commission - Rapport 5

Après 4 ans de travail pour la mise à jour du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), une première version de ce plan révisé a été élaborée.

Cet état des lieux recense **un réseau de 2 000 kilomètres** :

- 21 GR (sentiers de Grande randonnée) et GRP (sentiers de Grande randonnée de pays),
- 41 PR (circuits de Promenades et randonnées de qualité (niveau 1),
- 24 PR de la Côte des Bar (niveau 1).

Avant de valider ce plan, une phase de consultation et de recueil est entamée auprès de la préfecture, des communes concernées ou encore du Parc naturel régional de la forêt d'Orient (PNRFO) pour faire remonter les problématiques liées à la police de passage ou au foncier.

■ Favoriser la culture et le tourisme

Quatrième commission – Rapports 4, 10 et 11

Cité du Vitrail

Depuis son inauguration en décembre 2022, la Cité du vitrail a accueilli 170 000 visiteurs. Un succès qui doit être conforté en renouvelant les œuvres et l'intérêt du public.

Le Département poursuit son accompagnement pour :

- renouveler en profondeur la galerie des vitraux (3 nouvelles parties : vitrail ancien, exposition universelle et vitraux cisterciens) et de la chapelle (remplacement de l'exposition « Notre Dame de Paris. La querelle des vitraux ») par des œuvres du fonds et des prêts,
- mettre en place deux expositions temporaires : « Sable E-mouvant. Chants de lumière au gré du verre », dans les jardins de la Cité du vitrail du 29 avril au 21 septembre 2025 et « Vitrail et BD » dans la salle des Augustines du 30 septembre 2025 au 8 mars 2026,
- développer une programmation variée et accessible au plus grand nombre (week-end sur la chromothérapie et Vitrail au grand air, soirée jeux de société, projet La Cité accessible...),

- intensifier les partenariats scientifiques (Institut national du patrimoine (INP), Université de technologie de Troyes (UTT), Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH), Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF)).

Par ailleurs, pour s'ancrer un peu plus dans le paysage institutionnel français et européen, la Cité du vitrail entame une mise à jour de son projet scientifique, technique et culturel.

La commanderie templière d'Avalleur,

Avec plus de 10 000 visiteurs la saison passée, Avalleur, site culturel et touristique majeur de l'Aube, n'a plus à prouver sa pertinence.

Outre les animations et événements habituels (conférences, concerts, ateliers), la programmation 2025 s'articulera autour de :

- un marché des producteurs locaux, un Cluedo grandeur nature, un trail, une fête médiévale...,
- un colloque international sur le templarisme,
- le développement de la Fédération de la route européenne du patrimoine templier (TREF).

La programmation culturelle 2024

Le service Valorisation culturelle et pédagogique propose du 18 juin au 2 novembre 2025 l'exposition « *Il était une fois Montréal. Les Champenois en Nouvelle-France* », ainsi qu'une programmation pour l'accompagner.

L'action touristique dans l'Aube

Mettant à profit l'ensemble de ces thématiques culturelles et s'appuyant sur l'action de l'agence Aube en Champagne attractivité (ACA), le Département compte poursuivre sa conquête des touristes.

Suite aux Assises du tourisme, des indicateurs de performances (Key performance indicator (KPI)) ont été mis en place autour de trois enjeux :

- unification (code de marque, En 2025, *l'Aube fête la Champagne*),
- accompagnement (développement de l'offre, des événements et des innovations, attirer et accueillir les nouveaux arrivants, offre de tourisme de groupe, offre affaires et congrès),
- anticipation (outiller et mesurer, travailler ensemble).

L'Agence départemental du tourisme (ADT) a également changé de nom. Loin d'être anodin, Aube en Champagne attractivité (ACA) reflète mieux les enjeux des nouvelles missions d'hospitalité résidentielle, en lien avec la politique d'attractivité, d'accueil et d'installation durable des nouvelles personnes ou famille sur le territoire.

■ Accompagner les missions des sapeurs-pompiers

Cinquième commission – Rapport 26

La contribution globale du Département à la sécurité civile s'élève à 9,8 M€, en 2025 : 8,5 M€ de contribution au fonctionnement (+ 7,9 % par rapport à 2024) et 2,3 M€ au titre de l'investissement (plan de rénovation bâtiminaire des Centres d'incendie et de secours, agrandissement de l'état-major).

L'Aube compte 2 300 sapeurs-pompiers. Le SDIS gère 156 professionnels, 905 sapeurs-pompiers volontaires (SPV) du corps départemental. S'y ajoutent 1 395 sapeurs-pompiers volontaires des corps communaux de première intervention. Les SPV représentent 94 % des effectifs, contre 78 % au niveau national.